



Christelle DUBOS

**Secrétaire d'Etat auprès de la ministre
des Solidarités et de la Santé**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 14 mars 2019,

Christelle Dubos lance les travaux techniques du revenu universel d'activité avec les administrations

Christelle Dubos a présidé aujourd'hui le premier comité d'orientation stratégique du Revenu Universel d'Activité, en présence de Fabrice Lenglard, nommé rapporteur général de la réforme le 24 janvier dernier, et d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Ce comité sera réuni tous les trimestres et viendra alimenter la concertation institutionnelle et citoyenne que la ministre lancera sur le revenu universel d'activité au printemps.

« Le revenu universel d'activité doit garantir la lisibilité et l'équité de notre système de protection sociale qui, généreux, est devenu aussi trop complexe. Il doit surtout répondre à une exigence incontournable : permettre de lutter efficacement contre la pauvreté en demeurant incitatif à une reprise d'activité par ses bénéficiaires. »

Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé.

Christelle Dubos lancera au printemps une grande concertation qui aura pour but de préciser les objectifs, le périmètre du futur revenu universel d'activité ou encore le parcours des allocataires. Cette concertation comportera deux volets : un volet institutionnel qui associera notamment les représentants des associations, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux ; un volet citoyen, faisant notamment participer les bénéficiaires des minimas sociaux.

Le Revenu universel d'Activité a été annoncée par le Président de la République lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018. Il en est un pilier essentiel. Son objectif est de rénover en profondeur le système des prestations monétaires versées aux ménages modestes, à travers la création d'un revenu universel d'activité.